ANPDI
ASSOCIATION NATIONALE
DES PROGRAMMES DE
DEVELOPPEMENT INTEGRE

Quartier Fatick Extension 2 villa n° 965, côté Caserne Sapeurs Pompiers Tel/Fax : (+221) 33 949 14 47
E-mail pdif@geradsn.org

RAPPORT ANNUEL 2021

LA COOPÉRATION BELGE AU DÉVELOPPEMENT .be

ANPDI ASSOCIATION NATIONALE DES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT INTEGRE

SOS FAIM

SOMMAIRE

Contexte du programme 7
1. Niveau de mise en oeuvre des activités programmées 7
1.1 Synthèse des résultats 8
1.2 Niveau de réalisation 9
1.2.1 Résultat 1 : Les producteurs ont adopté des techniques de productions durables et ont renforcé la gestion de leurs activités 9
A. La production d'anacarde 9
B. L'élevage caprin 10
1.2.2 Résultat 2 : Les producteurs, OP et entreprises sociales ont renforcé leurs capacités de transformation, de commercialisation et de stockage 12
A. Les Unités de Transformation d'Anacarde (UTA) 12
B. Les unités de transformation de lait (UTL) 15
1.2.3 Résultat 3 : les producteurs, OP et entreprises sociales ont accès à des services financiers pérennes et adaptés à leurs besoins 16
A. Le Fonds de Développement Territorial (FDT) 16
B. Le Fonds Initial (FI) 21
C. Le Fonds Entreprenariat Féminin (FEF) 23
D. Le crédit agricole 24
E. Le portefeuille à risque (PAR) des fonds 25
F. Le partenariat PDIF-MEC 28
1.2.4 Résultat 4 : les autorités publiques, OSC et citoyens sont sensibilisés, prennent en compte et se mobilisent en faveur de l'agriculture familiale durable et de l'économie sociale. 29
1.2.5 Résultat 5 : les capacités des acteurs organisés de l'agriculture familiale durable et de l'économie sociale sont renforcées 32
2. Perspectives 33
3. Projet des cantines scolaires 33
I. PRESENTATION DU PROJET 34
1.1. Objectifs du projet 34
1.2. Résultats attendus 34
1.3. Cibles du projet 34
II. NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE ET RESULTATS OBTENUS 35
2.1. R.1 : Les communes s'impliquent dans le financement et la promotion des cantines scolaires 35
2.2. R.2 : Les organisations de productrices de lait et de légumes sont en capacité d'approvisionner régulièrement les cantines scolaires en produits sains de qualité 35

2.3. R.3 : Les cantines scolaires des zones ciblées offrent des produits plus diversifiés et majoritairement locaux 37

III. DIFFICULTES RENCONTREES 39

1.1 Objectifs du projet 40

1.2 Résultats attendus 41

1.3 Cibles du projet 41

IV. NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE ET RESULTATS OBTENUS 41

a. R.1 : Un dispositif durable de fonctionnement des cantines scolaires est mis en place 41

2.2. R.2 : Les cantines scolaires offrent aux enfants des produits locaux sains et une alimentation diversifiée 42

Liste des tableaux

Tableau 1 : synthèse des résultats 8
Tableau 2 : situation des quantités de noix transformées par les unités d'anacarde en 2021 12
Tableau 3 : Compte d'exploitation des unités d'anacarde 14
Tableau 4 : Comparaison des quantités transformées par les unités de lait entre le 1er semestre 2020 et celui de 2021 15
Tableau 5: Quantité de lait livrée aux nouvelles écoles par les unités 15
Tableau 6: Situation de la multiplication de semences 17
Tableau 7 : situation des remboursements au 31 décembre 2021 17
Tableau 8 :Réalisations du GIE Ndiolor de Mbalaye au 31 décembre2021 18
Tableau 9: Situation des remboursements du GIE NDIOLOR au 31 décembre 2021 19
Tableau 10: Déboursé FI en 2021 (en FCFA) 21
Tableau 11: situation des remboursements FI au 31 décembre 2021 (en FCFA) 22
Tableau 12: Répartition du FEF12 par département 23
Tableau 13: Situation des remboursements du FEF12 23
Tableau 14: Situation du FEF11 par département 24
Tableau 15: Situation du FEF10 par département 24
Tableau 16 : Situation des financements du crédit agricole 25
Tableau 17: Portefeuille à Risque sur le FI au 31 Décembre 2021 25
Tableau 18: Portefeuille à risque sur FEF au 30 juin 2021 26
Tableau 19: Portefeuille à risque sur FDT au 30 juin 2021 27
Tableau 20:synthèse des PAR 27
Tableau 21:cibles du projet 34
Tableau 22: Quantités de lait transformé entre le 01 janvier et le 30 juin 2021 36
Tableau 23:Récapitulatif des subventions allouées aux cantines scolaires 38
Tableau 24 : Quantités de céréales consommées par les cantines scolaires 39
Tableau 25: Les effectifs des écoles cibles du projet 40
Tableau 26: cibles du projet 41
Tableau 27: repas servis aux élèves 43
Tableau 28: contribution communes 43

SIGLES ET ABREVIATIONS

ADIF	Association pour le Développement Intégré de Fatick
AG	Assemblée Générale
AGR	Activité Génératrice de Revenu
ANPDI	Association Nationale des Programmes de Développement Intégré
ARD	Agence Régionale de Développement
ARECAF	Association Régionale des Éleveurs Caprins de Fatick
CGS	Comité de Gestion et de Suivi
CT	Collectivité Territoriale
FCFA	Francs de la Communauté Financière d'Afrique
FDT	Fonds de Développement Territorial
FEF	Fonds Entreprenariat Féminin
FI	Fonds Initial
FPPA	Fédération des Planteurs et Producteurs d'Anacarde
FRB	Fondation Roi Baudouin
FRGFTA	Fédration Régionale des GIE de Femmes Transformatrices d'Anacarde
IMF	Impôt sur le Minimum Fiscal
ISRA	Institution Sénégalaise de Recherche Agricole
GIE	Groupements d'Intérets Economiques
MEC	Mutuelle d'Épargne et de Crédit
OCB	Organisations Communautaires de Base
OP	Organisation de Producteurs
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAP	Plans d'Actions Prioritaires
PAR	Portefeuille A Risque
PARERBA	Projet d'Appui à la Réduction de l'Emigration Rurale dans le Bassin Arachidier
PASA	Projet Anacardier Sénégalo-Allemand
PDC	Plan de Développement Communal
PDIF	Programme de Développement Intégré de Fatick
PTF	Partenaires techniques et financiers
RNA	Régénérescence Naturelle Assistée

Résumé des réalisations

Les résultats obtenus pour l'année 2021 sont résumés par axes :

Sur la production : 20 producteurs d'anacarde sont formés sur les techniques de production tandis que 100 autres sont initiés sur les pratiques agro-écologiques. De plus, 32tonnesd'arachide et 7 tonnes de maïs sont produites respectivement par 67 et 20 producteurs. Par ailleurs, 12 éleveurs relais ont expérimenté le modèle d'élevage caprin et 150 autres ont bénéficié de visites d'échanges auprès des relais pour la diffusion.

Sur la transformation/commercialisation/stockage :4 unités ont transformé 17,455 tonnes de noix brute d'anacarde(3, 491 tonnes de produits finis) pour un chiffre d'affaires de 9 777 605FCFA. Quant aux unités de lait, elles ont transformé 6 605 litres pour un chiffre d'affaires de 6 744 322 FCFA.

Sur l'accès aux financements : 622 femmes sont financées dont 524 sur le Fonds Initial (FI) pour un montant de 59 466 800FCFA, 45 sur le Fonds Entreprenariat Féminin (FEF12) pour un montant de34 750 000 FCFA et 53autressur le crédit agricole à hauteur de 7 699 000 FCFA.

Dans le cadre du FDT, le projet de Godaguène a produit 7, 868tonnes de semences d'arachide, 3, 400 tonnes de semences de maïs et 1 tonne de semences de sésame, toute en attente d'homologation pour commercialisation. Par contre à Mbafaye, le projet financé par le FDT a produit 494 litres d'huile et d'autres dérivés pour un chiffre d'affaires de 1 793 700FCFA. L'encours de ces différentes lignes de crédit s'élève à81 291 705FCFA pour un PAR global de 7,79%.

Sur le plan politique, institutionnel et citoyen :93 chefs de villages, secrétaires et conseillers municipaux de l'arrondissement de Niakhar sont formés sur le foncier et l'Impôt sur le Minimum Fiscal(IMF) 4e catégorie. Par ailleurs, la commune de Fimela a octroyé une parcelle à usage de pisciculture pour les femmes piscicoles de ladite commune suite au mémorandum sur l'accès des femmes au foncier soumis aux autorités locales. D'autres requêtes sur l'accès des femmes au foncier sont introduites dans les communes de Thiaré, Mbar et Patar.

De plus, les acteurs territoriaux sont mobilisés en faveur de l'environnement dans les communes de Niakhar, Fimela, Diossong et Colobane à travers des activités de sensibilisation sur les changements climatiques, les aires de mis en défens, etc. En sus, l'interprofession nationale d'anacarde (ICAS) est mise en place et est fonctionnelle.

Sur le renforcement de capacités : Toutes les faitières disposent de plans stratégiques. Les réunions statutaires se tiennent selon les règles et sont sanctionnées par des PV. De plus, l'ADIF dispose de manuel de procédures. Ces avancés montrent que la gestion des faitières s'est nettement améliorée.

Contexte du programme

Au Sénégal, le développement territorial est au cœur des préoccupations de l'Etat et est fortement exprimé par les plus hautes autorités à travers deux grandes orientations politiques que sont la réforme de l'Acte 3 de la décentralisation et la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent(PSE) dont l'axe majeur est le développement agricole.

Le Programme de Développement Intégré de Fatick (PDIF), mis en œuvre par l'Association Nationale des Programmes de Développement Intégré (ANPDI), s'inscrit dans ce double contexte de réforme territoriale et de promotion du développement agricole. Il cadre parfaitement avec la vision de SOS Faim qui est de lutter contre la faim par, entre autres, le soutien à l'agriculture familiale et la promotion d'un dialogue entre acteurs territoriaux. En effet, après s'être inscrit pendant longtemps dans une démarche sectorielle, le PDIF entend désormais mettre en avant l'approche territoriale. Il s'agit de penser l'intervention dans un cadre articulé et mieux intégré. Ce changement de paradigme prend en compte la nécessité de soutenir le développement rural et le renforcement de la gouvernance territoriale dans le cadre du PDIF 5 (2017-2021).

Les activités de cette année2021 vont dans le sens de renforcer les appuis déjà entamés depuis le début de cette 5e phase. Suite à une année 2020 impactée par la crise de covid-19 avec comme corollaire la réduction des activités, le programme a profité de l'année2021 pour poursuivre son accompagnement au profit de ces partenaires. Ce présent rapport fait état des activités réalisées durant cette année et tire un bilan global de cette phase.

1. Niveau de mise en oeuvre des activités programmées

1.1 Synthèse des résultats

Le point sur les activités prévues pour cette année 2021 est fait sur la base de leur niveau de réalisation, des éventuelles contraintes et observations. Cette synthèse est faite à l'aide du tableau suivant :

Tableau 1 : synthèse des résultats

Résultats escomptés	Activités prévues	Niveau de réalisation	Contraintes	Observations / Recommandations
R 2 : Les producteurs ont adopté les techniques de production durables et ont renforcé la gestion de leurs activités	Organiser une session de formation sur les techniques de production de la noix	Réalisée	Néant	Accompagner la FPPA à se doter de formateurs endogènes. Concevoir un manuel de formation sur les techniques d'amélioration de la qualité et de la productivité de la noix.
	Organiser 4 ateliers de formation sur les pratiques agro écologiques	Réalisée	Néant	Les formations se sont déroulées sur le terrain et de façon pratique. Il est fortement recommandé à la suite des ateliers de poursuivre cette démarche de formation pratique sur le terrain
	Organiser 2 sessions de formation sur les techniques de conservation des semences	Réalisée	Néant	50 producteurs sont initiés sur les itinéraires techniques de conservation des semences
	Intégrer les races améliorées dans le modèle d'Elevage Caprin	Réalisée	La disponibilité de boucs Majorera fait défaut	Au total, 7 boucs ont été placés au niveau des étables du modèle d'élevage caprin pour prendre en compte l'amélioration génétique
	Organiser un atelier pour l'identification des relais endogènes	Réalisée	Néant	Les critères de sélection des relais, leur nombre ainsi que la stratégie d'accompagnement sont identifiés,
	Organiser des visites d'échanges pour la diffusion du modèle d'élevage caprin	Réalisée	Néant	Beaucoup de bénéficiaires de la visite estiment qu'ils vont expérimenter les parcelles fourragères
R 2 : Les producteurs, OP et entreprises sociales ont renforcé leurs capacités de transformation, de commercialisation et de stockage	Organiser un atelier de formation sur la production d'emballages biodégradables	Réalisée	L'âge avancé de certaines participantes	Faire une démultiplication auprès des autres groupements. Impliquer davantage les jeunes au moment du recyclage
	Organiser deux visites d'échanges au profit de la FRGFTA	Réalisée	Néant	Une visite sur la transformation de la pomme d'anacarde et une autre sur celle de l'amande Augmenter le nombre de jours pour les prochaines visites d'échanges
	Appuyer la FRGFTA dans l'obtention d'une autorisation FRA	En cours	Néant	Suivre le processus
	Renforcer la laiterie de Colobane	En cours	Néant	La coopérative est mise en place. S'assurer de sa fonctionnalité
	Organiser 2 sessions de formation sur l'élaboration de compte d'exploitation pour FRGFTA et ARECAP	Réalisée	Néant	Accompagner les faitières dans l'élaboration des comptes d'exploitation
	Organiser 2 sessions de formation sur la transformation du lait en fromage et yaourt	Réalisée	Néant	50 femmes des communes de Mbar et Mbellacadiao sont formées
R 3 : Les producteurs, OP et entreprises sociales ont accès à des services financiers pérennes et adaptés à leurs besoins	Financer le FEF12	Réalisée	Néant	Financement de 52 femmes pour un montant de 38 250 000 FCFA
	Financer les bénéficiaires du FI	Réalisée	Néant	Lever les sanctions des groupements qui ne reçoivent plus de financements
	Financer le crédit agricole	Réalisée	Néant	Mettre en relation les productrices de Ouadiour et celles de Mbafaye pour que les premières aient un marché supplémentaire pour écouler leur produit et que les secondes disposent de matières premières de qualité
	Evaluer les projets du FDT	Réalisée	Néant	Elaborer un plan de suivi pour le comité de gestion et de suivi. Privilégier le financement de promoteurs à fort dynamique organisationnel Actualiser tous les projets soumis avant financement
	Financer les projets FDT	Non Réalisée	Retard dans l'actualisation des projets	Travailler avec les concernés sur l'actualisation rapide des projets et s'assurer de la contribution des communes
	Former les bénéficiaires du FDT	Non Réalisée	Retard dans le financement du FDT	Prendre en compte les recommandations de l'atelier Procéder au financement et aux formations
	Faire une évaluation des MEC	Réalisée	Néant	Un plan d'action sur la base des recommandations est élaboré pour chaque MEC
R 4 : Les autorités publiques, OSC et citoyens sont sensibilisés, prennent en compte et se mobilisent en faveur de l'agriculture familiale durable et de l'économie sociale	Renforcer le plaidoyer pour l'accès des femmes à la terre	Réalisée	Réticence de certains acteurs	Causerie villageoise sur le foncier et dépôt de mémorandum auprès des autorités locales de la commune de Fimela
	Organiser des émissions radios pour l'accès des femmes à la terre	Réalisée	Néant	Emission radio à la RTS de Fatick Organiser d'autres émissions pour sensibiliser davantage sur l'accès des femmes à la terre
	Renforcer les capacités techniques des élus locaux	Réalisée	Néant	Deux sessions de formation sur le foncier et l'Impôt sur le Minimum Fiscal 4e catégorie. Organiser d'autres sessions dans les autres communes.
	Organiser 4 sessions de sensibilisation sur le respect de l'environnement dans les communes de Niakhar, Diossong, Colobane et Fimela	Réalisée	Néant	Des perspectives respectueuses de l'environnement sont ouvertes dans toutes les communes
	Animer l'interprofession anacarde	Réalisée	Néant	L'interprofession anacarde nationale est mise en place sous le nom d l'ICAS avec un secrétaire général et une trésorière appartenant à la zone sine saloum
R 5 : Les capacités des acteurs organisées de l'agriculture familiale durable et de l'économie solidaire sont renforcées	Organiser des ateliers d'évaluation de la filière anacarde, caprine et de l'ADIF	Réalisée	Néant	Mettre en œuvres les recommandations issues des ateliers d'évaluation.
	Organiser les AG de renouvellement des bureaux de la FPPA, de la FRGFTA et de l'ARECAP	Réalisée	Néant	Continuer l'accompagnement pour une meilleur gouvernance des structures

Source : PDIF, Décembre 2021

1.2 Niveau de réalisation

Plusieurs activités ont pu être menées durant ce semestre, contrairement au premier semestre de l'année 2020 marquée par un ralentissement des activités à cause de la crise de Covid-19. Les différentes réalisations sont présentées par résultat.

1.2.1 Résultat 1 : Les producteurs ont adopté des techniques de productions durables et ont renforcé la gestion de leurs activités

A. La production d'anacarde

La production d'anacarde est une activité économique importante dans la région de Fatick particulièrement dans le département de Foundiougne. Elle génère des revenus pour plusieurs ménages ruraux. Les producteurs d'anacarde de la zone sont regroupés autour de la Fédération des Planteurs et Producteurs d'Anacarde (FPPA) créée depuis les années 1990 avec l'appui du Projet Anacardier Sénégalo Allemand (PASA) et dont le siège se trouvait à Sokone. Malgré son importance socioéconomique, la production d'anacarde dans la zone est confrontée à des problèmes d'ordres techniques, organisationnels et financiers. C'est pour toutes ces raisons que le PDIF appuie la FPPA depuis quelques années.

Dans un contexte où la production d'anacarde est affectée par la vieillesse des plantations et des techniques archaïques de production, il était pertinent de renforcer les capacités techniques des producteurs. Ainsi, 20 membres de la FPPA (dont 01 femme)ont été formés sur les techniques de production durable de la noix et sur l'entretien des plantations. Ces membres de la FPPA sont initiés sur le dimensionnement et la notion d'emblavure des plantations, sur les techniques d'évaluation de la productivité des plantations et sur les techniques d'amélioration de la productivité et de la qualité des noix.

Parallèlement, 100 autres producteurs (dont 24 femmes) sont formés sur les pratiques agroécologiques. Comme beaucoup d'acteurs économiques, les producteurs d'anacarde sont confrontés aux changements climatiques. Pour atténuer les effets des changements climatiques sur la production d'anacarde, le programme a opté pour la formation des producteurs sur les pratiques agro écologiques. Depuis le début de cette phase, 295 producteurs sont formés sur ces pratiques. Ces sessions ont permis d'initier les producteurs sur l'utilisation de fertilisants organiques, la production de matières fertilisantes par les techniques de compostage, la production de produits phytosanitaires naturels à base de plantes, les opérations de sarclo-binage, la lutte contre les érosions et les cultures

intercalaires.58% des producteurs formés appliquent les pratiques agro écologiques telles que le sarclo-binage, les cultures intercalaires et les fertilisants organiques.

La FPPA s'active aussi dans la multiplication de semences. A la base, c'était l'introduction de semences écrémées dans les plantations d'anacarde qui était visée pour satisfaire une pratique agroécologique de culture intercalaire. En plus d'être une technique agroécologique, cette pratique permet aux producteurs de réduire leurs dépenses liées aux défrichages dans les plantations. Parallèlement aux semences écrémées, le programme appuie la FPPA dans la multiplication de semences certifiées. Cette volonté de positionner la fédération dans la distribution de semences certifiées est légitime dans la mesure où les semences attribuées par l'Etat aux producteurs sont insuffisantes et souvent de mauvaise qualité. En plus, la demande de semences certifiées dans la zone de la FPPA n'est pas totalement couverte. Dans ce cadre, plusieurs producteurs sont accompagnés. Pour cette année 2021, 69 ha (10,66 tonnes) d'arachide ont été distribué à 67 producteurs dont 4 femmes. Pour le maïs, 19 ha (0,40 tonne) ont été distribués à 20 producteurs. Ces quantités de semences écrémées permettent aux producteurs d'avoir des revenus supplémentaires et de faire face à l'insécurité alimentaire. La production d'arachide est estimée à 32 tonnes alors que celle du mais est de 7 tonnes.

Pour accompagner cette production de semences et éviter les pertes, 50producteurs sont formés sur les techniques de conservation des semences. Cet atelier a permis d'élaborer des fiches techniques de sélection et de conservation des semences.

Les actions d'appui-conseil et technique du programme aux producteurs ont permis l'amélioration de la production d'anacarde qui est passée de 107 tonnes en 2016 à 431 tonnes en 2021, soit une augmentation de 303%. Ces résultats sont possibles grâce entre autres à l'adoption des techniques de production basées sur les pratiques agro écologiques apprises lors des sessions de formation. Au niveau social, un plus grand nombre de producteurs bénéficient de services rendus par la FPPA. En effet, en 2016 ce sont 86 membres qui recevaient des services venant de la fédération alors qu'ils sont au nombre de 562 (dont 95 femmes) en 2021, soit 476 membres supplémentaires.

B. L'élevage caprin

L'élevage caprin est une activité économique importante dans la région de Fatick. Les collectivités territoriales (CT) de même que l'Etat du Sénégal l'identifient comme un fort levier de développement économique et social. Il constitue une source de revenus pour les

couches les plus vulnérables notamment les femmes et une importante ressource pour la sécurité alimentaire. C'est pour ces raisons que le PDIF appuie la filière caprine à travers les différents maillons de la chaine de valeur. Cet appui passe par l'Association Régionale des Eleveurs Caprins (ARECAP) constituée majoritairement de femmes.

Le programme promeut avec l'ARECAP un modèle d'élevage caprin mettant l'accent sur l'habitat, l'alimentation et la génétique dans une perspective d'accroître la production laitière et d'améliorer les revenus des éleveurs. Ce modèle est composé d'une étable avec mangeoire et quai de traite, d'un champ fourrager avec haie vive ou morte et d'un schéma d'amélioration génétique. L'un des objectifs de la mise en place de ce modèle d'élevage caprin est la production laitière. En effet, la production de lait de chèvre s'intègre largement dans le processus d'autoconsommation dans la région. C'est dans cette optique que le PDIF accompagne les producteurs dans la conduite des exploitations caprines.

Ces quatre dernières années ont été consacrées à l'expérimentation de ce modèle d'élevage caprin. Cette expérience a bénéficié à12 éleveurs relais qui ont le modèle complet dans les communes de Diossong, Niakhar, Mbellacadiao, Mbar, Colobane et Thiaré Ndialgui. Le modèle prend au moins en compte une parcelle fourragère et une étable aménagée (mangeoire, quai de traite).Le programme a également travaillé sur l'amélioration génétique en introduisant les premières races améliorées dans le but d'améliorer la productivité. Ainsi, 5 boucs de race *majorera* et 2 boucs *sanen* ont été acquis et placés dans 6 exploitations pilotes. Les missions de suivi et d'appui conseils organisées ont permis de constater que l'expérimentation est une réussite en termes d'adoption, de production laitière et de génération des revenus. En effet, les éleveurs relais produisent du fourrage qui alimente le bétail pendant toute l'année. La production de lait a augmenté et les dépenses liées à la santé animales ont baissé.

C'est pourquoi, le PDIF compte travailler à la diffusion du modèle pour permettre aux éleveurs de découvrir cette expérience et de la répliquer à leurs frais. **D'ailleurs, 11 éleveurs ont déjà adopté le modèle hors appui du programme. Pour développer cette dynamique d'adoption, des activités de visites d'échanges sont organisées dans les zones de Diossong, Mbamane, Colobane et Niakhar où le modèle est déjà expérimenté et ont profité à 150 éleveurs. Ces visites ont permis de mieux communiquer sur l'importance du modèle mais aussi aux membres de l'ARECAP d'acquérir de nouvelles capacités**

techniques (l'ensilage rapide, collette et utilisation de la fumure, la fanaison du fourrage mélangé avec de l'herbe, le rationnement etc.).

En outre, les visites de suivi permettent de constater que la fumure organique obtenue à partir des étables est valorisée par les éleveurs. En effet, la semi stabulation permet d'obtenir de la fumure de qualité qui est utilisée au niveau des parcelles fourragères et des cultures de rente.86% des bénéficiaires d'étables valorisent la fumure organique. L'utilisation de cette fumure permet d'améliorer la fertilité des sols.

Avec ces différents appuis, les membres de l'ARECAP bénéficiant de services rendus sont passés 51 en 2016 à 543 en 2021. Il en est de même pour la participation des femmes aux instances de décision qui passe de 21% à 71% entre 2016 et 2021.

1.2.2 Résultat 2 : Les producteurs, OP et entreprises sociales ont renforcé leurs capacités de transformation, de commercialisation et de stockage

A. Les Unités de Transformation d'Anacarde (UTA)

Pour mémoire, le programme accompagne 4 unités d'anacarde que sont : l'unité de Mbouldiamé, de Dialaba, de Ndiaffé et de Djilor Djidiack. Cette année coïncide avec une relance des activités de transformation après une année 2020 marquée par la crise de Covid-19. En effet, les unités ont transformé 15,667 tonnes de noix (3,133 tonnes de produits finis) pour un chiffre d'affaires de 9 440 050 FCFA. La situation désagrégée est établie sur le tableau suivant :

Tableau 2 : situation des quantités de noix transformées par les unités d'anacarde en 2021

UTA	2021	
	QUANTITE (tonnes)	**C.A (FCFA)**
Mbouldiamé	4,229	5 125 050
Dialaba	2,767	2 810 000
Ndiaffé	8675	1 445 905
Djilor	0,473	371 500
TOTAL	**17,455**	**9 777 605**

Source : PDIF, Décembre 2021

En ce qui concerne le conditionnement du produit fini, les sachets plastiques étant interdits, les unités d'anacarde étaient dans l'obligation de substituer les sachets plastiques par des emballages biodégradables. Sur ce, pour faciliter cette acquisition, le PDIF avait subventionné en 2020 l'achat d'emballages biodégradables et d'étiquettes. Grâce à cette acquisition, les UT

de la FRGFTA avaient commencé à délaisser les sachets plastiques. Pour renforcer cela, le PDIF a formé 25 membres de la FRGFTA sur la conception d'emballages biodégradables artisanaux. Les transformatrices ont maintenant les capacités d'en produire elles –mêmes.

Toujours dans le sens d'améliorer la qualité du travail des UT, le PDIF a organisé deux visites d'échanges à Ziguinchor au profit de 26 membres de la FRGFTA. Ces visites ont porté sur la transformation de la pomme et de la noix d'anacarde. Grâce aux visites, les participants ont acquis de nouvelles techniques de transformation de la pomme et de la noix d'anacarde.

Les appuis tels que les renforcements de capacités techniques et les subventions destinées à la FRGFTA ont permis d'améliorer les performances économique, environnementale et sociale des UT de la FRGFTA. Sur le plan économique, la quantité d'anacarde transformée a augmenté. Elle est passée de 13, 48 tonnes en 2016 à 34 tonnes en 2019, soit une progression de 152%. Toutefois, avec la crise de la Covid-19, une baisse de la quantité transformée par les unités a été observée entre 2020 et 2021, passant ainsi de 34 tonnes en 2019 à 15,667 tonnes en 2021.

Au niveau environnemental, toutes les unités utilisent les emballages biodégradables. Sur le plan social, le niveau de gouvernance de la structure, mesuré à travers les réunions sanctionnées par des PV, les renouvellements effectués, et l'utilisation d'outil de gouvernance, s'est améliorée. En plus, le nombre de membres qui bénéficient des services de la FRGFTA est passé de 218 en 2016 à 344 en 2021, soit une hausse de 58%.

Le compte d'exploitation des UT se présente comme suit :

Tableau 3 : Compte d'exploitation des unités d'anacarde

COMPTE D'EXPLOITATION DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020				
CHARGES			**PRODUITS**	
Intitulés	**Montants**		**Intitulés**	**Montants**
achat matière première	1 642 400		vente produits finis (noix de cajou)	5 893 050
main d'œuvre tri	568 700		Ventes déchets	155 215
main d'œuvre décorticage et dépéliculage	1 058 075		prestation	3 030 800
main d'œuvre tri produit finis	126 265		jus d'acajou bouteilles 1 litres	88 500
gaz	56 600		pommes séchées	283 000
emballage	32 500			
acide citrique	1 600			
sucre	27 000			
emballages barquettes	10 000			
sachets	12 000			
etiquettes	19 000			
transport	5 000			
bouteilles	5 900			
TOTAL CHARGES	**3 565 040**		**TOTAL PRODUITS**	**9 450 565**
EBE (+)	**5 885 525**		EBE (-)	
TOTAL GENERAL	**9 450 565**		**TOTAL GENERAL**	**9 450 565**

Source : PDIF, Décembre 2021

Avec l'appui du programme et d'autres partenaires comme le PARERBA, les unités de transformation commencent à avoir un certain essor. L'exploitation dégage un excédent de **5 885 525 FCFA**. Cependant, ce résultat ne prend pas en compte les amortissements sur les investissements ainsi que les charges hors activités ordinaires pour dégager une marge nette. Néanmoins, un cash-flow positif existe pour pouvoir faire face à certains besoins en ressources financières. Il est toujours possible d'améliorer la capacité de transformation de la fédération. Mais pour cela, il faudrait recourir à d'autres financements en fonds de roulement. La fédération a aussi une capacité d'absorption très forte mais l'accès au financement est difficile.

B. Les unités de transformation de lait (UTL)

L'appui à la transformation du lait de chèvre se fait à travers un renforcement de capacités techniques et un appui en profit des membres de l'ARECAP qui exercent l'activité de manière collective dans le cadre d'unités de lait (Sapp, Diossong, Niakhar, Colobane, Mbar, Mbellacadiao et Thiaré). Contrairement à l'année précédente sur la même période, les activités de transformation ont bien repris comme l'illustre le tableau suivant :

Tableau 4 : Comparaison des quantités transformées par les unités de lait entre le 1er semestre 2020 et celui de 2021

UTL	2020		2021	
Zone	QUANTITE (L)	C.A (FCFA)	QUANTITE (L)	C.A (FCFA)
Sapp	64	96 000	184	276 000
Niakhar	1 651	1 674 200	1281	1 295 091
Colobane	429,75	444 250	1 007	1 040 231
Mbellacadiao	363	363 000	1 411	1 411 000
Mbar	788,5	788 500	1 308	1 308 000
ThiaréNdialgui	227	227 000	434	434 000
TOTAL	**3 523,25**	**3 382 700**	**5 625**	**5 764 322**

Source : PDIF, Décembre 2021

Avec principalement les cantines scolaires comme marché, les unités ont toutes observées une relance de l'activité de transformation. Toutes les unités ont augmenté leur quantité de lait transformé excepté Niakhar (ces cantines n'ont fonctionné que durant 2 mois sur décision de l'autorité éducative).**La quantité transformée passe ainsi de 3 253,25 litres en 2020 à 5 625 litres en 2021, soit une hausse de 73%.**

Cette année est aussi marquée par la mise à l'échelle du projet des cantines scolaires avec l'enrôlement de 03 nouvelles écoles dans la commune de Diossong et 02 dans celle de Colobane grâce à l'appui de la Fondation Roi Baudouin. Les quantités de lait livrées à ces nouvelles écoles par les unités sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 5: Quantité de lait livrée aux nouvelles écoles par les unités

UTL	2021	
Zone	QUANTITE (L)	C.A (FCFA)
Diossong	332	332 000
Colobane	648	648 000
TOTAL	**980**	**980 000**

Source : PDIF, Décembre 2021

Au total 6 605 litres ont été transformés par les unités. La commercialisation de cette quantité a généré un chiffre d'affaires de 6 744 322 FCFA.

1.2.3 Résultat 3 : les producteurs, OP et entreprises sociales ont accès à des services financiers pérennes et adaptés à leurs besoins

Pour faciliter l'accès des acteurs de développement aux crédits, le programme, en collaboration avec les Mutuelles d'Epargne et de Crédit (MEC)« Le Sine » de Fatick et « Sant Yallah » de Gossas, a mis en place trois outils financiers.

A. Le Fonds de Développement Territorial (FDT)

La mise en place du FDT résulte de la volonté du PDIF de disposer d'un outil de financement innovant, destiné aux initiatives économiques locales. Pour tout projet financé, les collectivités territoriales de même que les OP bénéficiaires apportent une contribution obligatoire en nature ou en numéraire. Les projets financés jusque-là sont localisés dans les villages de Ndiaye Ndiaye, Godaguène Sorokh et Mbafaye.

- **Le projet de multiplication de semences de Godaguène Sorokh**

Pour rappel, ce projet est mis en œuvre par le GIE des multiplicateurs semenciers du village de Godaguène et ses environs qui capitalisent plusieurs années d'expériences dans le domaine. Il doit permettre à terme de faciliter l'accès des semences certifiées aux producteurs de la zone. Le montant du projet s'élève à 6 231 481 FCFA divisé en deux tranches. La première et seconde tranche de 2 110 481 FCFA et 3 497 852 FCFA sont respectivement déboursé en 2019 et 2020.

Cette dernière tranche a permis de financer la campagne agricole 2020-2021. Ainsi, 10 producteurs ont emblavé11,87 ha d'arachide équivalent à 1 442 kg. La quantité de production obtenue après la récolte est estimée à 7 868 kg. Cette faible production s'explique par la configuration de l'hivernage avec une longue pause pluviométrique. Les producteurs ont intégralement remboursé leurs dettes (semences et engrais) en nature à hauteur de 3 236 kg. Le reste (4 632 kg) est utilisé comme autoconsommation ou constitué comme réserve par les producteurs. En effet, le GIE n'a pas acheté de semences car celles obtenues sont devenues ordinaires. Il faut donc les renouveler.

Parallèlement, le GIE fait aussi dans la multiplication de semences de mil. La surface emblavée pour cette spéculation est de 2,13 ha et concerne un seul producteur pour des semences prébase. Le rendement obtenu est de 3 400 kg en semences base. Il en est de même pour le sésame avec 1,47 ha emblavés par un producteur pour des semences prébase. Le rendement obtenu est de 1 000 kg.

Tableau 6: Situation de la multiplication de semences

Spéculation	Nombre de producteurs	Superficies emblavées (ha)	Productions obtenues (Kg)	Quantité remboursés	Autoconsommation et/ réserves personnelles
Arachide	10	11,87	7 868	3 236	4 632
Mil	1	2,13	3 400	Attente d'homologation	
Sésame	1	1,47	1 000	Attente d'homologation	

Source : PDIF, Décembre 2021

En ce qui concerne le crédit, la première tranche de remboursement d'un montant de 2 673 452 FCFA est effective depuis mi-juin 2021. La situation de remboursement de la 2e tranche du crédit est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 7 : situation des remboursements au 31 décembre 2021

Échéances	Capital	Intérêts	Total remboursement	restant dû	Observations
0				2.673.452	
1	1.336.726	213.876	1.550.602	1.336.726	Remboursé
2	1.336.726	106.938	1.443.664	1.443.664	Non échu
TOTAL	**2.673.452**	**320.814**	**2.994.266**		

Source : PDIF, Décembre 2021

La dernière échéance sera échue en juin 2022. Le montant à rembourser est 1 443 664 F CFA en capital et intérêt. Le GIE s'engage à payer dès que la commercialisation de la production sera effective.

Dans le cadre de ce projet, certaines contraintes ont été notées :

- ✓ Le cycle des semences d'arachide arrivé à terme avec la production de R2. Ces R2 sont utilisées et déclarées comme semences ;
- ✓ L'accès difficiles aux semences d'arachide de pré base malgré les différentes démarches menées auprès de l'ISRA ;
- ✓ La longue pause pluviométrique qui a comme conséquence un stress total à l'endroit des producteurs bénéficiaires ;
- ✓ L'absence de logo visible sur les sacs de semences ;
- ✓ La disponibilité physique et financière de l'engrais surtout le 15 10 10 ou 15 15 15.

■ **Le projet de transformation d'arachide du « GIE NDIOLOR de Mbafaye »**

Les activités ont commencé en 2020 avec la réception du financement (en une seule tranche) de 7 533 900 FCFA (dont 1 674 200 FCFA de subvention, 5 022 600 FCFA de crédit et

837 100 FCFA d'apport). En plus de l'acquisition des matériels de transformation, ce fonds permet aux femmes du GIE d'acheter de la matière première. Pour cette année, l'achat de 1600 kg d'arachide a permis d'obtenir les différents produits présentés dans le tableau suivant :

Tableau 8: Réalisations du GIE Ndiolor de Mbalaye au 31 décembre2021

Produits	Quantités	Prix Unitaire	TOTAL
Huile (litres)	494	1100	543 400
Noflaye (sachets)	650	400	260 000
Tourteaux (Kg)	1025,5		297 050
Tiguadégué (seaux)	75	5 520	414000
Prestations (transformation de 150 kg d'arachide)			279 250
TOTAL			**1 793 700**

Source : Rapport suivi ANCAR Décembre 2021

Sur les 1 600 kg d'arachide acquis, 71 kg constituent des déchets et ce sont 1 529 kg qui sont transformés pour obtenir les produits suivants :

- 494 litres d'huile vendue à 1 100 FCFA le litre ;
- 75 seaux de 5 Kg de patte d'arachide, soit un poids total de 375 kg vendu à 5 520FCFA le seau ;
- 1025,5 kg de tourteau en poudre vendu à 297 000 FCFA ;
- 650 sachets de 500 g de « noflaye »vendu à 400 FCFA le sachet, soit un chiffre d'affaires de 260 000 FCFA.

En plus de ces produits, l'unité a opéré des prestations pour un montant de 279 250 FCFA. Les différentes opérations permettent de générer un chiffre d'affaires global de 1 793 700 FCFA.

La première échéance du crédit du mois de janvier 2021 pour 2 075 008 FCFA a été honorée par le GIE. La prochaine échéance de remboursement est fixée en janvier 2022 parce que les échéances sont annuelles. Cette situation de remboursement est présentée par le tableau ci-après :

Tableau 9: Situation des remboursements du GIE NDIOLOR au 31 décembre 2021

Versements	Dates	Capital	Intérêts	Total remboursement	Restant dû	Observations
0					5 022 600	
1	11/01/2021	1 487 981	586 695	2 074 676	3 534 619	Remboursé
2	11/01/2022	1 671 730	402 947	2 074 677	1 862 889	non échu
3	10/01/2023	1 862 889	211 787	2 074 676	0	non échu
TOTAL		**5 022 600**	**1 201 429**	**6 224 029**		

Source : PDIF, Décembre2021

Malgré ces résultats satisfaisants, le GIE a rencontré certaines difficultés dans l'exécution des activités notamment :

- Une panne de la machine de filtrage ;
- Un problème de bec ;
- Une rupture du stock d'arachide à transformer ;
- L'absence de marché d'approvisionnement de matières premières (arachide).

Le projet maraicher des femmes de Ndiaye Ndiaye Wolof

Après un bon début en termes de production et de récoltes, des problèmes d'ordre organisationnel et de salinité du site ont conduit à l'arrêt des activités du GIE. En effet, ce projet de 3 014 000 FCFA avait permis les premières années (2018 et 2019) de faire un chiffre d'affaires de 863 225 FCFA. Elles ont respecté la première et la deuxième échéance de remboursement. Mais avec l'apparition de ces problèmes et l'arrêt des activités, les femmes peinent à honorer leurs engagements pour une partie de la troisième et la quatrième échéance de respectivement 270 000et 260 000 FCFA. Des échanges ont eu lieu entre la commune de Diossong (partie prenante du projet) et le programme pour décanter cette situation. La commune, a adressé au PDIF une lettre d'engagement de rembourser le restant du montant de la dette du GIE de Ndiaye Ndiaye.

Après plus de deux ans d'opérationnalisation du FDT, le programme a organisé un atelier d'évaluation des trois premiers projets pour en apprécier les réalisations et les difficultés dans le but d'améliorer les interventions futures. Les enseignements tirés révèlent le caractère innovant de cet outil financier. En effet, la démarche participative adoptée, la contribution des promoteurs, les projets financés en lien avec les orientations des PDC et la responsabilisation des collectivités territoriales font du FDT une ligne de crédit très appréciée des acteurs territoriaux.

Les différents projets financés donnent des résultats satisfaisants exceptés le projet pilote des femmes de Ndiaye Ndiaye Wolof à cause entre autres d'un site non adapté aux activités maraichères. A l'issu de l'atelier, les recommandations suivantes ont été formulées :

- Elaborer un plan de suivi pour le CGS ;
- Accompagner les multiplicateurs semenciers de Godaguène Sorokh dans l'acquisition de semences pré base à l'ISRA (lettre à adresser à l'ISRA avec une co écriture avec la DRDR) ;
- Renforcer la collaboration avec les services techniques dans la prospection des projets (surtout maraichers) ;
- Mettre en place les financements à temps pour le respect des calendriers des différentes activités économiques ;
- Privilégier le financement de projets ou les promoteurs ont une forte dynamique organisationnelle ;
- Pour les projets maraichers, privilégier une démarche collective et participative consistant à acheter les semences en groupe et les distribuer aux bénéficiaires pour une exploitation individuelle ;
- Accompagner les projets maraichers sur les techniques de conservation des produits ;
- Faire une étude sur l'accessibilité à l'eau sur les projets à forte utilisation de cette ressource ;
- Organiser une visite de courtoisie au trésor pour informer/sensibiliser sur l'importance des projets financer dans le cadre du FDT et de la contribution des CT ;
- Travailler avec plusieurs services techniques si nécessaire dans le cadre d'un projet ;
- Organiser des ateliers de lancement des projets avec la remise officielle des financements ;
- Veillez au respect des engagements de co-financement des communes bénéficiaires ;
- Mettre en relation les GIE pour l'écoulement de leurs produits et l'acquisition de matières premières.

A la suite de l'atelier d'évaluation, il a été retenu de poursuivre le financement des projets FDT dans les autres communes. Les projets proposés par les communes de Fimela et Diossong doivent être révisés et soumis à nouveau à l'appréciation du CGS pour leur financement au courant du second semestre si la question de l'engagement des communes à verser leur contrepartie est réglée.

La mise en œuvre du FDT permet d'augmenter les sociétaires des MEC partenaires mais aussi les fonds propres. En effet, il est exigé aux promoteurs de projets d'ouvrir un compte au niveau de la MEC départementale. Ainsi, le nombre de membres des MEC augmente et par conséquent leur capital aussi.

Parallèlement au FDT, des outils de financement sont utilisés pour octroyer du crédit aux femmes membres de l'Association pour le Développement Intégré de Fatick (ADIF). Ces financements sont accordés dans le cadre d'un partenariat tripartite entre les Mutuelles d'Epargne et de Crédit (MEC), l'ADIF et le PDIF. Ce dernier s'est en effet engagé depuis des années à renforcer les capacités techniques (formations, appui-conseils) des élus et personnel des MEC. L'ADIF s'occupe de placer des fonds sous forme de ressources affectées aux MEC. En retour, celles-ci octroient du crédit aux membres de l'organisation avec les outils de financement suivants :

- Le Fonds Initial (FI) ;
- Le Fonds Entreprenariat Féminin (FEF) ;
- Le Crédit Agricole.

B. Le Fonds Initial (FI)

Le Fonds Initial (FI), depuis son instauration, a connu un développement fulgurant et a permis à beaucoup de femmes de développer des activités génératrices de revenus. Mais avec la pandémie, il a connu un ralentissement sur les octrois pour minimiser les risques de non remboursement. Pour cette année 2021, la situation des financements octroyés sur ce fonds se présente comme suit :

Tableau 10: Déboursé FI en 2021 (en FCFA)

Départements	Nom	Montant prêt	Intérêts attendus	Total à rembourser	Date de déblocage	Date dernière échéance	Nbre GPF	Nbre bénéf
FATICK	FAFS	1 500 000	105 000	1 605 000	10/01/2021	10/07/2021	1	9
	FAFS	3 100 000	217 000	3 317 000	19/11/2021	10/07/2022	2	24
	UA Niakhar	7 000 000	490 000	7 490 000	15/02/2021	10/09/2021	8	70
	UA Tattaguine	5 560 000	389 200	5 949 200	11/03/2021	10/10/2021	6	44
	UC Dioffior	4 160 000	291 200	4 451 200	06/05/2021	10/12/2021	6	30
	UC/GPF	5 605 000	392 350	5 997 350	13/09/2021	10/06/2022	8	59
	CONSORTIUM	3 250 000	227 500	3 477 500	13/10/2021	10/07/2022	4	19
	sous total Fatick	**30 175 000**	**2 112 250**	**32 287 250**			**35**	**255**
GUINGUINEO	UC Guinguinéo	4 660 000	326 200	4 986 200	21/04/2021	10/11/2021	3	24
	UC Guinguinéo	4 660 000	326 200	4 986 200	26/11/2021	10/07/2022	3	24

	UA Mbadakhoune	7 656 800	535 976	8 192 776	02/04/2021	10/11/2021	10	91
	UA Mbadakhoune	7 655 000	535 850	8 190 850	31/12/2021	10/09/2021	9	82
	sous total Guinguinéo	**24 631 800**	**1 724 226**	**26 356 026**			**25**	**221**
GOSSAS	UC Gossas	4 660 000	326 200	4 986 200	15/04/2021	10/11/2021	9	48
sous total Fatick		**4 660 000**	**326 200**	**4 986 200**			**9**	**48**
TOTAL GENERAL		**59 466 800**	**4 162 676**	**63 629 476**			**69**	**524**

Source : PDIF, Décembre 2021

Au cours de l'année 2021, **cinq cent vingt-quatre** (**524**) femmes de **soixante-neuf** (**69**) groupements ont été financés pour un montant global de **cinquante-neuf millions quatre cent soixante-six mille huit cent francs CFA** (**59 466 800 FCFA**).

Certaines unions ont terminé un cycle et ont démarré un nouveau durant l'année (UC GUINGUINEO, UC MBADAKHOUNE et FAFS) tandis que d'autres ne sont que sur un seul cycle. Il y a des organisations qui n'ont pas pris de crédit durant cette période (UA OUADIOUR) parce que le dernier prêt n'est pas encore soldé. Les remboursements sont en cours et la situation est donnée par le tableau ci-après :

Tableau 11: situation des remboursements FI au 31 décembre 2021 (en FCFA)

SITUATION DES REMBOURSEMENTS FI DECEMBRE 2021							
Départements	**Instances**	**Date de déboursés**	**Montants déboursés**	**Montants à rembourser**	**Montants remboursés**	**Date fin échéance**	**Soldes restants dûs**
GUINGUINEO	UA Mbadakhoune	02/04/2021	7 656 800	8 192 776	8 192 776	10/11/2021	0
	UA Mbadakhoune	31/12/2021	7 655 000	8 190 850	0	10/09/2022	8 190 850
	UC Guinguinéo	21/04/2021	4 660 000	4 986 200	4 986 200	10/11/2021	0
	UC Guinguinéo	26/11/2021	4 660 000	4 986 200	0	10/07/2022	4 986 200
	Sous total Guinguinéo		**24 631 800**	**26 356 026**	**13 178 976**		**13 177 050**
GOSSAS	UA Ouadiour	10/01/2020	8 075 000	8 640 250	8 355 250	10/08/2020	285 000
	UC Gossas	15/04/2021	4 660 000	4 986 200	4 664 000	10/11/2021	322 200
	Sous total Gossas		**12 735 000**	**13 626 450**	**13 019 250**		**607 200**
FATICK	UA Fimela	07/12/2020	7 200 000	7 704 000	6 914 500	10/07/2021	789 500
	UA Niakhar	15/02/2021	7 000 000	7 490 000	7 230 700	10/09/2021	259 300
	UC Dioffior	06/05/2021	4 160 000	4 451 200	3 931 830	10/12/2021	519 370
	UC Consortium	13/10/2021	3 250 000	3 477 500	499 310	10/07/2022	2 978 190
	FAFS	10/01/2021	1 500 000	1 605 000	1 605 000	10/07/2021	0
	FAFS	19/11/2021	3 100 000	3 317 000		10/07/2022	3 317 000
	UA Tattaguine	11/03/2021	5 560 000	5 949 200	5 733 200	10/10/2021	216 000
	UC/GPF	13/09/2021	5 605 000	5 997 350	2 430 800	10/06/2022	3 566 550
	Sous total Fatick		**37 375 000**	**39 991 250**	**28 345 340**		**11 645 910**
TOTAL GENERAL			**74 741 800**	**79 973 726**	**54 543 566**		**25 430 160**
Taux de remboursement					**68,20%**		

Source : PDIF, Décembre 2021

Le taux de remboursement est de 68,20%. Certaines organisations ont renouvelé au cours de l'année. D'autres devaient terminer leur remboursement à la fin de l'année mais ont connu des retards sur la dernière échéance. L'encours de crédit sur le FI est de 25 430 160 FCFA.

C. Le Fonds Entreprenariat Féminin (FEF)

Le 12e cycle du FEF, financé en juin 2021, a touché 45 femmes pour un montant global de 38 250 000 FCFA. La répartition du nombre de femmes et des montants financés par département est donnée dans le tableau suivant :

Tableau 12: Répartition du FEF12 par département

Départements	Nombre de femmes	Montants	%
Fatick	21	16 750 000	47%
Gossas	01	1 000 000	2%
Foundiougne	23	17 000 000	51%
TOTAL	**45**	**34 750 000**	**100%**

Source : PDIF, Décembre 2021

Le département de Fatick qui regroupe plus de groupements reste le plus touché avec 21 femmes pour un montant de 16 750 000 FCFA. Le département de Gossas a moins de bénéficiaires avec une seule femme pour un financement de 1 000 000 FCFA.

Comme il est de coutume maintenant, ce sont les relais de l'ADIF qui assurent le montage des dossiers de financement. Ce transfert de compétence participe à la durabilité des résultats et à l'autonomisation de l'ADIF.

Les activités financées dans le cadre de ce cycle sont le commerce, la transformation, l'aviculture, le maraichage, la restauration et l'embouche. La situation des remboursements est la suivante à la fin de l'année 2021 :

Tableau 13: Situation des remboursements du FEF12

Départements	Montants déboursés	Montants remboursés	Capital restant dû	Taux de remboursement
Fatick	16 750 000	4 053 500	12 696 500	24,20%
Gossas	1 000 000	244 000	756 000	24,40%
Foundiougne	17 000 000	3 869 745	13 130 255	22,76%
TOTAL	**34 750 000**	**8 167 245**	**26 582 755**	**23,50%**

Source : PDIF, Décembre 2021

Parallèlement au FEF12, le 11ème cycle du FEF a été déboursé au mois de décembre 2020 pour un montant de 34 600 000 FCFA au profit de 57 femmes. Cette phase a connu un retard

de décaissement dû à la pandémie de Covid-19.Les remboursements sur cette phase sont toujours en cours. Ils ont démarré à partir du mois de mars 2021 et se présente comme suit au 30 juin 2021 :

Tableau 14: Situation du FEF11 par département

Départements	Montants déboursés	Montants remboursés	Capital restant dû	Taux de remboursement
Fatick	20 500 000	15 832 500	4 667 500	77,23%
Gossas	14 100 000	10 807 800	3 292 200	76,65%
TOTAL	**34 600 000**	**26 640 300**	**7 959 700**	**77,00%**

Source : PDIF, Décembre 2021

Le département de Foundiougne n'est pas bénéficiaire du FEF11 parce qu'il avait reçus le financement du FEF10 qui est en cours de remboursement. Ce 10e cycle du FEF, lancé en début 2020, a d'ailleurs été perturbé par la pandémie de Covid-19. Les remboursements ont été gelés pendant 3 mois. La situation des remboursements est récapitulée dans le tableau suivant :

Tableau 15: Situation du FEF10 par département

Départements	Montants déboursés	Montants remboursés	Capital restant dû	Taux de remboursement
Fatick	14 500 000	14 138 000	362 000	97,50%
Foundiougne	16 000 000	14 808 900	1 191 100	92,56%
TOTAL	**30 500 000**	**28 946 900**	**1 553 100**	**94,91%**

Source : PDIF, Décembre 2021

Le montant restant dû est de 1 553 100 FCFA. Les retards concernent Foundiougne pour **1 553 100 FCFA** et Fatick pour **362 000 FCFA**.

D. Le crédit agricole

Le financement du crédit agricole continue toujours dans la commune de Ouadiour dans le département de Gossas. Ainsi, 22 femmes sont financées dans ce cadre dont 11 nouvelles bénéficiaires qui ont perçu chacune 200 000 FCFA. Depuis cette campagne agricole 2021, le crédit agricole est élargi à la commune de Diossong. Ainsi, 31 femmes ont chacune reçu 129 000 FCFA. Le tableau ci-après récapitule la situation du crédit agricole dans les deux communes:

Tableau 16 : Situation des financements du crédit agricole

SITUATION DU CREDIT AGRICOLE		
ZONE	Nombre de bénéficiaires	Montant financé
OUADIOUR	22	3.700.000
DIOSSONG	31	3.999.000
TOTAL	**53**	**7.699.000**

Source : PDIF juin 2021

Au total, 53 femmes bénéficient du crédit agricole pour un montant total de 7 699 000 FCFA. Ce financement a permis aux femmes d'acheter 4, 449 tonnes de semences d'arachideet 5, 25 tonnes d'engrais chimique. Cependant, il est important de noter que la moitié des femmes financées utilise l'engrais organique (fumure).Ainsi, 23, 454 tonnes d'arachide ont été produit et seulement 12,837 tonnes sont commercialisées pour un chiffre d'affaires de 2 735 560 FCFA. Une partie de la production restante sera utilisée pour servir de semences lors de la prochaine campagne et le reste sera commercialisé au moment opportun.

E. Le portefeuille à risque (PAR) des fonds

Le portefeuille à risque est calculé par type de fonds et selon les retards de remboursement.

- **Portefeuille à risque sur le FI**

Sur le Fonds initial, le PAR global est de 9,40%¨mais il y a une certaine diversité par département. Ainsi, dans le département de Guinguinéo, le PAR est nul. En ce même moment, le PAR de Gossas est de 100% et concerne l'UA de OUADIOUR pour un montant en retard de 285 000 F CFA et l'UC de GOSSAS pour 322 500 FCFA. Dans le département de Fatick, le PAR est de 15,32% et concerne les UA de Niakhar (259 300 FCFA), FIMELA (789 000 FCFA), Tattaguine (216 000 FCFA) et l'UC et Dioffior (519 370 FCFA). Le tableau ci-après donne la situation du PAR sur le FI :

Tableau 17: Portefeuille à Risque sur le FI au 31 Décembre 2021

Départements	Instances	Date de déboursés	Montants déboursés	Montants à rembourser	Montants remboursés	Date fin échéance	Soldes restants dûs	Montants en retard	PAR
GUINGUINEO	UA Mbadakhoune	02/04/2021	7 656 800	8 192 776	8 192 776	10/11/2021	0	0	**0,00 %**
	UA Mbadakhoune	31/12/2021	7 655 000	8 190 850	0	10/09/2022	8 190 850	0	
	UC Guinguinéo	21/04/2021	4 660 000	4 986 200	4 986 200	10/11/2021	0	0	
	UC Guinguinéo	26/11/2021	4 660 000	4 986 200	0	10/07/2022	4 986 200	0	
	Sous total Guinguinéo		**24 631 800**	**26 356 026**	**13 178 976**		**13 177 050**	**0**	

GOSSAS	UA Ouadiour	10/01/2020	8 075 000	8 640 250	8 355 250	10/08/2020	285 000	285 000	**100,00%**
	UC Gossas	15/04/2021	4 660 000	4 986 200	4 664 000	10/11/2021	322 200	322 200	
	Sous total Gossas		**12 735 000**	**13 626 450**	**13 019 250**		**607 200**	**607 200**	
FATICK	UA Fimela	07/12/2020	7 200 000	7 704 000	6 914 500	10/07/2021	789 500	789 500	**15,32 %**
	UA Niakhar	15/02/2021	7 000 000	7 490 000	7 230 700	10/09/2021	259 300	259 300	
	UC Dioffior	06/05/2021	4 160 000	4 451 200	3 931 830	10/12/2021	519 370	519 370	
	UC Consortium	13/10/2021	3 250 000	3 477 500	499 310	10/07/2022	2 978 190	0	
	FAFS	10/01/2021	1 500 000	1 605 000	1 605 000	10/07/2021	0	0	
	FAFS	19/11/2021	3 100 000	3 317 000		10/07/2022	3 317 000	0	
	UA Tattaguine	11/03/2021	5 560 000	5 949 200	5 733 200	10/10/2021	216 000	216 000	
	UC/GPF	13/09/2021	5 605 000	5 997 350	2 430 800	10/06/2022	3 566 550		
	Sous total Fatick		**37 375 000**	**39 991 250**	**28 345 340**		**11 645 910**	**1 784 170**	
TOTAL GENERAL			**74 741 800**	**79 973 726**	**54 543 566**		**25 430 160**	**2 391 370**	
PAR GLOBAL FI					**9,40%**				

Source : PDIF, Décembre 2021

Portefeuille à risque sur le FEF

Pour le FEF, le PAR se situe à **6,81%.** Il prend en compte les retards sur les cycles 8, 9, 10, 11 et 12. Sur les deux (2) derniers cycles, il n'y a pas encore eu de retard. Sur le FEF 10, le gel des remboursements est la cause principale des retards parce que les crédits étaient immobilisés. Ils sont pris en considération dans le calcul du portefeuille à risque (PAR) dans une telle situation. La situation du PAR sur le FEF est donnée par le tableau ci-après :

Tableau 18: Portefeuille à risque sur FEF au 30 juin 2021

Indice	normes	Cycles					TOTAL
		FEF 8	FEF 9	FEF 10	FEF 11	FEF 12	
Encours de crédit		365 000	1 596 750	1 553 100	16 268 700	31798500	51 582 050
Montant en retard		365 000	1 596 750	1 553 100	0	0	3 514 850
PAR30 PAR FONDS	< 5%	100,00%	100,00%	100%	0%	0%	6,81%
PAR30 GLOBAL		6,81%					

Source : PDIF, Décembre 2021

- **Portefeuille à risque sur le FDT**

Sur le Fonds de Développement Territorial, le PAR porte principalement sur le projet de Ndiaye Ndiaye. Il reste un montant de 430 000 FCFA à recouvrer. La commune de Diossong s'est engagée à payer la somme. La situation globale est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 19: Portefeuille à risque sur FDT au 30 juin 2021

Indice	normes				TOTAL
		NDIAYE NDIAYE	GODAGUENE	MBAFAYE	
Encours de crédit		430.000	1 336 726	3 534 619	4 871 345
Montant en retard		430 000	0	0	430 000
PAR30 PAR FONDS	< 5%	100,00%	0,00%	0%	
PAR30 PAR GLOBAL		8,83%			

Source : PDIF, Décembre 2021

Une échéance a été remboursée sur le crédit au profit du groupement de Mbafaye pour un montant de 1 674 200 FCFA. Pour les multiplicateurs de semences de Godaguène, l'échéance de remboursement est honorée en juillet 2021, après la vente des semences.

Le crédit agricole, quant à lui, n'est pas encore arrivé à terme. Les remboursements se feront en février 2021. C'est pourquoi le PAR à ce niveau est nul.

La synthèse du PAR30 sur l'ensemble des fonds est donnée par le tableau ci-après :

Tableau 20: synthèse des PAR

Indice	**normes**	**Résultats décembre 2020**				
		FI	FEF	Crédit agricole	FDT	
Encours de crédit		17 239 310	51 582 050	7 599 000	4 871 345	81 291 705
Montant en retard		2 391 170	3 514 850	0	430 000	6 336 020
PAR30 PAR FONDS	< 5%		6,81%	0%	8,83%	
PAR30 PAR GLOBAL		7,79%				

Source : PDIF, Décembre 2021

L'encours de crédit durant ce premier semestre s'élève à 81 291 705 FCFA. Le taux global du portefeuille à risque sur l'ensemble des fonds est de **7,79%.** Ce PAR est alimenté par les retards sur les FEF 8, 9 et 10, le FI, mais aussi le FDT avec le cas de Ndiaye Ndiaye.

Les efforts consentis dans le cadre de l'accès des femmes aux financements ont permis d'améliorer les performances économiques de l'ADIF. En effet, le volume de crédit octroyé à ces membres passe de 92 259 800 FCFA en 2016 à 101 915 800 FCFA en 2021, soit une hausse de 10%. Cette hausse du volume de crédit octroyé, quoique que sensible, a permis une augmentation de la capacité financière de l'association mesurée à travers les cotisations des unions et les intérêts générés dans le cadre des cycles du FEF. Elle passe de 708 000 FCFA en 2016 à 885 000 FCFA en 2021, soit une hausse de 25%.

Sur le plan social, l'appui du programme a permis d'accroitre le nombre de bénéficiaires des services. Il passe de 810 en 2017 à 1393 en 2021, soit une progression de 72%. En plus, les capacités techniques et organisationnelles de l'ADIF sont améliorées. En effet, les réunions se tiennent régulièrement avec PV, l'ADIF dispose d'outils de gouvernance tels que les manuels de procédures de l'ADIF de même qu'un plan stratégique en cours d'opérationnalisation.

F. Le partenariat PDIF-MEC

Comme susmentionné, le PDIF entretient un partenariat avec les mutuelles « LE SINE » de Fatick et « SANT YALLA » de Gossas. Grace à une mise en relation, les fonds de l'ADIF sont logés sous forme de ressources affectées au niveau des MEC. Les intérêts générés dans le cadre des crédits octroyés aux membres de l'ADIF permettent de rémunérer les mutuelles.

Parallèlement aux fonds logés chez elles, les MEC bénéficient d'un renforcement de capacités continu en formations et appuis conseils de la part du PDIF depuis le début de cette phase. En effet, un plan de renforcement de capacités issu des études diagnostiques a été déroulé au profit des élus et personnel technique des MEC. Ces efforts ont permis d'améliorer les performances économique et sociale des MEC.

Par ailleurs, une étude d'évaluation a permis de faire la lumière sur la rentabilité et la pérennité des MEC. Pour MEC LE SINE, les performances en matière de qualité de portefeuille sont assez inquiétantes. La mutuelle risque de perdre la moitié de son portefeuille de crédit si des actions hardies de recouvrement ne sont pas menées. Toutefois, avec le nouvel agent de recouvrement en cours de recrutement et l'amélioration des compétences des élus et du personnel consécutives aux formations reçues, des progrès notoires sont constatés.

Les compétences des élues restent toujours assez limitées mais de nettes améliorations ont été constatées dans la conduite des affaires de l'institution : les réunions sont mieux organisées et le travail du personnel est mieux supervisé. Toutefois des améliorations substantielles sont attendues au niveau du recouvrement et de l'analyse des dossiers de crédit. Aussi, le plan d'affaires doit être mis à jour pour l'adapter au contexte actuel de l'institution. Pour venir à bout et rapidement de ses disfonctionnements, l'étude recommande :

1. La fiabilisation des états financiers en soldant les comptes d'attente résiduels ;
2. L'élaboration d'un plan d'affaires pour la période 2022 – 2023 ;
3. Le recrutement d'un agent de recouvrement ;

4. Le renforcement des capacités des élues et du personnel ;
5. L'aménagement des locaux.

Pour la MEC SANT YALLA, les performances de la MEC évoluent lentement mais surement et sa rentabilité s'améliore depuis au moins 2018. Les compétences des élus et du personnel sont toujours assez limitées mais de nettes améliorations ont été constatées dans la conduite des affaires de l'institution : les réunions sont mieux organisées et la gestion du crédit est mieux maîtrisée. Toutefois des améliorations substantielles sont attendues au niveau de la planification et du processus de prise de décisions. En effet, le plan d'affaires n'est pas mis à jour et les élus prennent des décisions qui ne reposent pas sur une analyse des états financiers faute de compétences. Pour améliorer cette situation, l'étude recommande :

1. La fiabilisation des états financiers en soldant les comptes d'attente résiduels ;
2. L'élaboration d'un plan d'affaires pour la période 2022 – 2024 ;
3. L'élaboration d'un plan de formation pour l'année 2022 ;
4. L'aménagement du local du siège de la mutuelle.

Sur le plan économique, le fonds propre des MEC est passé de 61 344 917 FCFA en 2016 à 68 736 494 FCFA en 2020, soit une hausse de 12%. Le PAR90, normé à 3%, passe de 5,3% en 2016 à 2,5% en 2020, soit une baisse de 53%. Le Taux d'Autosuffisance Opérationnel (TAO) passe de 98% en 2018 à 110% en 2020, soit une progression de 12%.

Sur le plan social, la gouvernance des MEC, mesurée entre autres à partir de l'application des décisions des instances et de l'existence et de l'application d'un plan de renforcement de capacités, s'est améliorée. En effet, les décisions venant des instances sont appliquées et un plan de renforcement de capacités issu des études diagnostiques a été déroulé.

1.2.4 Résultat 4 : les autorités publiques, OSC et citoyens sont sensibilisés, prennent en compte et se mobilisent en faveur de l'agriculture familiale durable et de l'économie sociale.

Pour une mobilisation des acteurs territoriaux en faveur de l'agriculture familiale durable et de l'économie sociale, le PDIF a entamé depuis 2017 un ensemble d'activités d'animation du territoire pour insuffler des initiatives locales portées par ces acteurs afin de favoriser une participation citoyenne devant aboutir à une auto-prise en charge de certaines problématiques de développement en lien avec ces thématiques. Dans ce sens, plusieurs actions ont été organisées durant cette année 2021.

Pour mémoire, le programme a accompagné durant cette phase les collectivités territoriales (CT) de Colobane, Diossong, Fimela et Niakhar dans l'élaboration de leurs documents de planification. Avec le concours technique de l'Agence Régionale de Développement (ARD), le PDIF a doté ces CT de Plans de Développement Communaux qui est une exigence pour toutes les communes dans le cadre de la mise en œuvre de l'acte III de la décentralisation. En effet, la planification est une compétence transférée et il est important pour les CT d'avoir ces PDC pour orienter les politiques publiques locales. Ces PDC prévoient une stratégie de suivi évaluation pour une mise en œuvre efficace des actions. L'activité phare de cette stratégie est l'organisation de forums d'acteurs sous forme d'évaluation annuelle permettant d'apprécier les réalisations et d'harmoniser les actions futures. En collaboration avec le PDIF (appui technique et financier), les CT organisent ces ateliers qui réunissent l'ensemble des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) des communes, les services techniques, les leaders d'opinions, les OCB pour faire le bilan des réalisations et se projeter sur le futur. Les ateliers permettent d'évaluer le niveau d'exécution budgétaire des communes partenaires.

Pour accompagner la mise en œuvre des PDC, des activités soft sur le respect de l'environnement sont identifiées dans les Plans d'Actions Prioritaires (PAP). Elles entrent dans le cadre de la mobilisation des acteurs en faveur de l'environnement. Des ateliers communaux de sensibilisation sont organisés sur les manifestations des changements climatiques (CC), les mesures d'adaptation et d'atténuation avec la participation des services techniques, des organisations communautaires de base (OCB) et les leaders d'opinions. Ces sessions ont permis de partager avec les communautés les options d'adaptation et de mitigation à prôner face aux CC. La commune de Colobane s'est inspirée de ces initiatives pour mettre en place par arrêté un Cadre Inclusif d'Action Contre les Changements Climatiques (CIA3C) qui regroupe tous les acteurs territoriaux. Quant à la commune de Diossong, elle a lancé avec l'appui de l'ANPDI « Diossong vert » qui est un concept/actions pour entrer dans l'aire des communes vertes, d'où le nombre important de participants.

Dans cette dynamique de mobilisation en faveur de l'environnement, 21 acteurs territoriaux de la commune de Niakhar (élus, services techniques, OCB et leaders d'opinion) ont été sensibilisés sur les effets de l'utilisation des produits chimiques agricoles sur l'environnement et la santé publique. Ainsi, les participants à l'atelier ont été sensibilisés sur les conditions idéales de l'utilisation des produits chimiques, les mesures de protection à prendre et les techniques alternatives.

Dans son ambition d'accompagner toutes les CT partenaires dans des actions de sensibilisation liées à l'environnement, le programme et la commune de Fimela avaient organisé depuis 2020 un atelier d'information/sensibilisation sur l'importance de la protection des ressources naturelles à travers les aires de mis en défens et de bois villageois. Les participants avaient identifié trois sites qui ont un fort besoin d'être mis en défens. Il s'agissait du Biosphère de Samba Dia, de Djilor (Kol o digue) et l'ile de Mar Fafaco. Il s'agissait pour cette année de continuer ce processus avec 27 acteurs territoriaux en validant les sites à mettre en défens et élaborer un plan d'action budgétisé pour la mise en œuvre.

En outre, les collectivités territoriales(CT) font souvent face à des difficultés liées au foncier et à la mobilisation des ressources financières. Pour participer à la levée de ces contraintes, 93 chefs de villages, secrétaires et conseillers municipaux des communes de Niakhar, Patar Sine et Ngayokhème ont été formés sur la mobilisation et le recouvrement de l'Impôt sur le Minimum Fiscal (IMF) 4e catégorie et sur la gestion des terres du domaine national.

La formation sur le foncier a permis d'aborder avec les acteurs locaux le cadre conceptuel et juridique, le mode d'acquisition et de gestion des terres, la classification, l'administration et les droits des occupants des terres du domaine national et enfin les sanctions de la violation de la réglementation du domaine national. Celle sur la mobilisation et le recouvrement de l'IMF 4e catégorie a été l'occasion d'aborder avec les mêmes acteurs les caractéristiques de l'IMF, les personnes assujetties à son paiement et celles qui sont exemptées, les mécanismes d'établissement des rôles et des tarifs de l'IMF et enfin les sanctions prévues pour non paiements.

Par ailleurs, dans le cadre du plaidoyer pour l'accès des femmes à la terre, une causerie villageoise a réuni 72 acteurs locaux (dont l'adjoint au maire) dans le village de Yayème dans la commune de Fimela. Cet atelier fait suite à l'étude diagnostique foncière réalisée dans cette commune. Il a permis d'exposer les textes qui régissent le domaine national. Au terme de la causerie, un mémorandum sur l'accès des femmes au foncier et sur le contrôle des ressources productives a été soumis aux autorités locales. Cette sensibilisation a eu un effet positif puisque la commune a par la suite délibéré une parcelle au profit des femmes le développement des activités.

Au total, il y a eu un mémorandum et trois (3) requêtes soumises aux autorités locales. Les requêtes sont des demandes de délibération de parcelle à usage d'activités économiques pour

les femmes (parcelles fourragères et unité de transformation) adressées aux élus locaux des communes de Mbar, Patar et Thiaré. Les demandes sont en cours de traitement.

Le plaidoyer au niveau du programme prend aussi en compte la mise en place et l'animation d'une interprofession nationale d'anacarde. Le sous-secteur a longtemps souffert d'absence de cadre de dialogue entre les acteurs mais surtout d'une organisation nationale capable de porter le plaidoyer auprès des décideurs politiques. C'est face à ces défis que le PDIF et ses partenaires comme le Fonds National pour le Développement Agro Sylvo Pastoral (FNDASP) ont initié le processus de mettre sur pied une interprofession nationale. Cette initiative qui a débuté depuis 2015 a finalement abouti à la mise en place en 2021 d'une interprofession nationale sous le nom de l'***Interprofession Cajou du Sénégal*** (ICAS) avec **son siège à Ziguinchor**. A la suite de la mise en place de l'ICAS, le conseil d'administration et le bureau se sont réuni au courant de l'année pour entre autres élaborer le plan d'action de l'ICAS pour l'année 2022.

1.2.5 Résultat 5 : les capacités des acteurs organisés de l'agriculture familiale durable et de l'économie sociale sont renforcées

Ce résultat, de par son caractère transversal, constitue une dimension importante pour le PDIF en ce sens qu'il est un moyen vers la pérennisation et la capacitation institutionnelle et organisationnelle des faitières partenaires. Pour y parvenir, chaque partenaire est renforcé en fonction de ses besoins : niveau de la gouvernance participative des OP (AG, réunions statutaires, production PV, etc.), capacitations opérationnelles et de gestion (outils de planification et de gestion, qualité des ressources humaines, etc.).

Au début de cette phase, le programme a élaboré un plan de renforcement de capacités pour ces faitières partenaires. Il a permis d'initier les élus sur les techniques de plaidoyer et de négociation, le leadership, la planification stratégique et opérationnelle, le suivi évaluation, les techniques de mobilisation des ressources financières et la gestion administrative et financière.

Pour faire le point sur le renforcement de capacités des faitières, le PDIF organise des évaluations semestrielles. Ces ateliers permettent d'apprécier les appuis réalisés depuis le début de cette phase. Toutes les faitières accompagnées par le programme disposent de plans stratégiques. De plus, l'ADIF dispose de manuel de procédures. Les réunions statutaires sanctionnées de PV se tiennent généralement. Elles s'activent toutes dans la recherche

d'autres partenaires pour diversifier les appuis. Le PDIF les accompagne dans cette activité par un coaching. L'exemple de la FRGFTA qui a noué un partenariat avec le Projet d'Appui à la Réduction de l'Emigration Rurale dans le Bassin Arachidier (PARERBA) grâce au coaching du programme peut être cité. Toutes les faitières tiennent aussi régulièrement leur assemblée générale de renouvellement de bureau.

2. Perspectives

Le PDIF5 (2017-2021) tire à sa fin et un nouveau programme est entrain d'étre élaboré pour les cinq prochaines années (2022-2026). Il s'agira pour l'ANPDI de consolider les acquis et de s'étendre vers la région de Kaolack. De façon spécifique, il sera question de:

- Accompagner les paysans et autres acteurs dans la transition agroécologique,
- Accompagner les systèmes de collecte,de transformation et de commercialisation équitable
- Accompagner la dynamique de développement territorial avec en toile de fond une implication accrue des femmes et des jeunes.

3. Projet des cantines scolaires

Le projet *"Une alimentation plus locale et diversifiée dans les cantines scolaires rurales défavorisées"* financé par le Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI) et l'ONG SOS Faim Belgique a été marqué par la crise liée à la Covid-19. En effet avec l'apparition de la pandémie en décembre 2019 en Chine, puis trois mois plus tard au Sénégal a poussé les autorités sénégalaises a fermé les établissements scolaires et par là même les cantines. Cette fermeture a eu des répercussions directes sur les objectifs du projet en termes de quantités de lait et de légumes livrés mais également au nombre de repas servis dans les différentes écoles.

Toutefois, contrairement à l'année dernière, certaines écoles ont pu fonctionner normalement dans le respect des mesures barrières édictées par les autorités sanitaires. Pour rappel, ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en place des cantines scolaires et ainsi améliorer l'état nutritionnel des enfants issus de familles défavorisées. Parallèlement, il a aussi permis le maintien de plus en plus d'élèves dans les établissements scolaires.

I. PRESENTATION DU PROJET

Le projet pour « Une alimentation plus locale et diversifiée dans les cantines scolaires rurales défavorisées » est mis en œuvre dans les départements de Fatick et de Gossas pour une durée de trente-six mois (novembre 2018-octobre 2021).

1.1. Objectifs du projet

L'objectif global du projet est de promouvoir des systèmes alimentaires locaux durables dans les terroirs du Sine basés sur la reconnaissance et la valorisation des productions locales saines, par les collectivités territoriales, les établissements scolaires et leurs partenaires.

De manière spécifique, il s'agit de développer l'utilisation des produits locaux et sains dans l'alimentation des cantines scolaires en milieu rural vulnérable.

1.2. Résultats attendus

Trois (03) résultats sont attendus de la mise en œuvre du projet :

- **R.1**. Les communes s'impliquent dans le financement et la promotion des cantines scolaires ;
- **R.2**. Les organisations de producteurs de lait et de légumes sont en capacité d'approvisionner régulièrement les cantines scolaires en produits sains de qualité ;
- **R.3**. Les cantines scolaires des zones ciblées offrent des plats plus diversifiés et majoritairement à base de produits locaux.

1.3. Cibles du projet

Le projet cible un certain nombre d'acteurs comme le montre le tableau ci-dessous :

Tableau 21: cibles du projet

Nombre de productrices/ producteurs	150 productrices de lait et 120 productrices de légumes
Nombre de transformatrices/ transformateurs	225 restauratrices/ gérantes de 15 cantines
Membre des CGE des cantines scolaires	4 membres par CGE/ soit 60 membres
Nombre de consommatrices/consommateurs	3084 élèves de 15 écoles
Parents d'élèves actifs dans les associations de parents d'élèves	1542 (soit 50% du nombre d'élèves)
Elus locaux (05 communes)	150 (soit 30 élus par communes)

II. NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE ET RESULTATS OBTENUS

Le projet *"Une alimentation plus locale et diversifiée dans les cantines scolaires rurales défavorisées"*, mise en œuvre par l'Association Nationale des Programmes de Développement Intégré (ANPDI), a démarré officiellement ses activités au mois de novembre 2018 avec la tenue de l'atelier régional de lancement. Les différentes activités menées ont permis d'avancer vers l'atteinte des résultats que le projet s'est fixé. Pour ce premier semestre 2021, les cantines scolaires ont démarré leurs activités exceptées celles de la commune de Niakhar sur instruction de l'IEF de réduire au maximum les rassemblements. Ceci s'est traduit par l'arrêt des cantines dans ces écoles. Ces dernières n'ont recommencé leur service qu'au mois de mars pour certaines et avril pour d'autres. Pour le reste, les cantines ont fonctionné tous les 6 mois comme initialement prévu.

2.1. R.1 : Les communes s'impliquent dans le financement et la promotion des cantines scolaires

L'implication des communes dans le financement des cantines a été jusque-là très faible malgré de nombreuses promesses. En effet, 500 000 FCFA ont été versés par les communes de Niakhar et de Colobane (2/5) soit 13% du montant demandé (3 750 000 FCFA) pour l'ensemble des communes sur les trois années du projet. Plusieurs raisons ont été évoquées : la pandémie du Covid-19, des difficultés de trésorerie etc.

Par contre, leur implication dans la promotion des cantines scolaires a été remarquable. En effet, les communes ont participé à la sensibilisation des parents d'élèves dans la mobilisation de leurs contributions en nature (céréales) et dans les forums sur le consommer local.

Au total, par rapport au marqueur de progrès du Résultat 1, le projet est à 5 conventions signées avec les communes (Niakhar, Mbar, Mbellacadiao, Thiaré NDialgui et Colobane) sur les 5 prévus pour l'ensemble du projet, correspondant à 15 écoles comme prévu également par le projet.

2.2. R.2 : Les organisations de productrices de lait et de légumes sont en capacité d'approvisionner régulièrement les cantines scolaires en produits sains de qualité

Ce résultat concerne l'activité ci-après :

- **Appui à la production et à la transformation de lait de chèvre**

L'appui à la production de lait vise à assurer l'approvisionnement des cantines scolaires :

- **Appui à la production de lait de chèvre**

Les producteurs de lait de chèvres ont reçu cette année un appui conséquent en aliment de bétail et en petit matériel de transformation grâce au Coup de pouce octroyé par le CFSI. Ainsi, les producteurs à côté de l'appui sur la production à travers le modèle d'élevage caprin (étable, parcelle fourragère et génétique) ont bénéficié de 8 tonnes d'aliments de bétail qui entrent dans le renforcement de l'alimentation des chèvres en période de soudure afin de permettre aux producteurs de continuer la traite en saison sèche. A cela s'ajoute un important lot de petits matériels de transformation laitière (thermomètre, glaciaires, tablier et bonnet). Ce dispositif a permis aux femmes transformatrices de reprendre leurs activités en cette période marquée par la pandémie.

Tableau 22: Quantités de lait transformé entre le 01 janvier et le 30 juin 2021

Communes	Ecoles	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Total
Colobane	EFA Khayane	124	135	136	62	72	174	**703**
Niakhar	Ndiémou	0	0	0	60	60	60	**180**
	Sagne	0	0	90	90	90	90	**360**
	Sorokh	0	0	90	80	80	80	**330**
Mbar	Mbar 2	0	75	160	120	80	160	**595**
	Daby Ngama	0	0	0	18	0	0	**18**
	Darou Marnane	45	35	80	40	0	75	**275**
	Narga	40	20	30	30	0	60	**180**
Thiaré Ndialgui	Mbamane	80	80	0	0	0	0	**160**
	Thiouthioune	0	33	41	0	0	0	**74**
Mbellacadiao	Ngouloul	0	40	40	80	80	40	**280**
	Sakhao	0	0	0	53	20	23	**96**
	Niowdane	0	0	0	40	30	0	**70**
	Ouyal Sandé	0	0	0	66	44	0	**110**
Total	**15**	289	418	667	739	556	762	**3431**

Source : ANPDI, décembre 2021

Les quantités de lait livrées dans ces écoles varient en fonction des effectifs, mais également de la date des débuts de livraison. Notons que dans les communes du département de Fatick

un retard de près de trois mois est accusé dans certaines écoles (voir tableau ci-dessus) pour les raisons citées plus haut.

Par contre, dans le département de Gossas (communes de Colobane et de Mbar), les livraisons se sont déroulées normalement à quelques exceptions près notamment l'école de Daby Ngama dans la commune de Mbar. Le village de Daby Ngama ne disposant d'aucun groupement de transformatrices sur place était servi par celui de Mbar. En plus de la distance, la vétusté de la route n'a pas facilité la livraison.

En conclusion, grâce aux appuis apportés, les producteurs et transformatrices de lait ont pu commercialiser 4363 litres de lait dont 3421 litres dans les cantines.

2.3. R.3 : Les cantines scolaires des zones ciblées offrent des produits plus diversifiés et majoritairement locaux

- **Produits plus diversifiés et majoritairement locaux**

Pour arriver à offrir des produits sains et diversifiés, il a fallu compter sur la contribution des parents en céréales. Cette année, la contribution des parents a été remarquable. Toutes les quantités de céréales consommées au niveau des écoles sont issues des greniers scolaires. Ceci a permis aux cantines scolaires de préparer deux (02) repas par semaine, les mardis et jeudis. Le menu des repas varie principalement entre "lakh" (bouillie à base de brisure de mil) et "fondé" (bouillie à base de boulettes de farine de mil). Certaines écoles ont intégré d'autres plats locaux, tels que le "ngourbane", le "mafé" (sauce à base de pate d'arachide) "ndambé" (sauce à base niébé). L'ensemble des plats susmentionnés, sont faits à base de produits locaux. Il permet ainsi de porter le nombre de plats proposés à 5 contre 2 avant l'intervention du projet.

- **Subventions aux cantines cibles**

Pour permettre aux cantines de promouvoir le consommer local, le projet a mis en place des subventions qui sont réparties en fonction de l'effectif des écoles.

A ce jour les produits maraichers sont faiblement utilisés. Ainsi, les cantines utilisent plus des produits laitiers caprins à travers la préparation de bouillies pour le repas des élèves. Les cantines ont démarré la préparation des repas à partir du mois de janvier dans certaines zones. Les premiers versements de la subvention ont été faits le 29 janvier 2021.

Les cantines scolaires ont reçu durant l'année 2020-2021 une subvention globale 7 234 500 FCFA. La répartition des subventions est illustrée dans le tableau ci-après :

Tableau 23: Récapitulatif des subventions allouées aux cantines scolaires

Communes	Cantines scolaires	Versement 1 (janvier)	Versement 2 (février)	Versement 3 (mars)	Versement 4 (avril)	Versement 5 (mai)	Versement 6 (juin)	TOTAL
Niakhar	Sorokh	-	-	-	-	250 500	250 500	501 000
	Sagne	-	-	-	-	168 750	168 750	337 500
	Ndiémou Mack	-	-	-	-	160 500	160 500	321 000
Sous total zone Niakhar		**-**	**-**	**-**	**-**	**579 750**	**579 750**	**1 159 500**
Colobane	EFA	223 000	-	223 000	223 000	223 500	223 500	1 116 000
	Khayane	-	-	56 250	-	56 250	56 250	168 750
Sous total zone Colobane		**223 000**	**-**	**279 250**	**223 000**	**279 750**	**279 750**	**1 284 750**
Mbellacadiao	Ouyal Sandé	-	-	-	-	200 000	200 000	400 000
	Ngouloul Sérère	-	-	-	160 000	160 000	160 000	480 000
	Sakhao	-	-	-	208 000	208 000	208 000	624 000
	Niowdane	-	-	-	-	80 000	80 000	160 000
Sous total zone Mbellacadiao		**-**	**-**	**-**	**368 000**	**648 000**	**648 000**	**1 664 000**
Thiaré Ndialgui	Mbamane	-	-	-	-	176 000	176 000	352 000
	Thiouthioune	-	-	-	-	168 000	168 000	336 000
Sous total zone Thiaré Ndialgui		**-**	**-**	**-**	**-**	**344 000**	**344 000**	**688 000**
Mbar	Daby Ngama	48 000	-	48 000	-	48 000	48 000	192 000
	Darou Marnane	163 250	-	-	163 000	160 000	160 000	646 250
	Narga	-	-	-	80 000	80 000	80 000	240 000
	Mbar 2	272 000	-	272 000	272 000	272 000	272 000	1 360 000
Sous total zone Mbar		**483 250**	**-**	**320 000**	**515 000**	**560 000**	**560 000**	**2 438 250**
TOTAL GENERAL		**706 250**	**-**	**599 250**	**1 106 000**	**2 411 500**	**2 411 500**	**7 234 500**

Source : ANPDI, décembre2021

La subvention est plus importante au niveau de Mbar (34%) et plus faible à Thairé Ndialgui (10%). Cette disparité est due à l'importance des effectifs et du nombre d'écoles par commune. Dans les autres zones (Niakhar, Colobane et Mbellacadiao), les parts sont respectivement de 16%, 18% et 23%.

La quantité de céréales consommée dans les cantines scolaires s'élève à 5 385 kg répartie comme suit :

Tableau 24 : Quantités de céréales consommées par les cantines scolaires

Communes	Cantines scolaires	Quantités céréales consommées (kg)
Niakhar	Sorokh	396
	Sagne	210
	Ndiémou Mack	280
Sous total zone Niakhar		**886**
Colobane	EFA	750
	Khayane	60
Sous total zone Colobane		**810**
Mbellacadiao	Ouyal Sandé	350
	Ngouloul Sérère	400
	Sakhao	360
	Niowdane	120
Sous total zone Mbellacadiao		**1 230**
Thiaré Ndialgui	Mbamane	300
	Thiouthioune	305
Sous total zone Thiaré Ndialgui		**605**
Mbar	Daby Ngama	100
	Darou Marnane	360
	Narga	155
	Mbar 2	1 240
Sous total zone Mbar		**1 855**
TOTAL GENERAL		**5386**

Source : ANPDI, décembre 2021

La consommation de céréales dans les cantines est passée de 2121 Kg en 2020 à 5386 Kg en 2021, soit une hausse de 154%.L'utilisation des céréales dans les écoles montre que le consommer local est bien accepté et apprécié dans les cantines scolaires. Ainsi, les parents d'élève sont fortement contribués au renforcement des stocks de céréales pour le développement des cantines.

Aujourd'hui, les cantines cibles du projet offrent essentiellement des repas à base de produits locaux. La consolidation de l'introduction du lait de chèvre, des légumes et des céréales transformées est une avancée majeure dans le fonctionnement des cantines scolaires appuyées.

III. DIFFICULTES RENCONTREES

Les principales difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre sont :

- Le retard accusé de la contribution des communes ;
- Les difficultés de certaines OP maraichères à répondre à la demande des cantines.

En ce qui concerne la contribution des communes, cela n'a pas forcement eu un impact sur le calendrier du projet, mais plutôt sur les objectifs. Car la contribution des communes était l'un des objectifs de ce projet. Pour les OP maraichères, la faiblesse des quantités livrées dans les cantines a eu un impact sur les résultats attendus, mais en aucune manière sur le calendrier du projet.

Projet Fondation Roi Baudouin

Parallèlement aux appuis de CFSI pour les cantines scolaires, l'ANPDI a reçu une subvention de la Fondation Roi Baudouin (FRB) pour étendre son action dans 5 nouvelles écoles primaires des communes de Colobane (02) et de Diossong (03) au bénéfice de 773 élèves. Dans le cadre de cet accompagnement, Colobane est choisi pour respecter le critère d'équité territoriale (une grande commune qui n'avait jusque-là que deux écoles bénéficiaires des cantines scolaires). Tandis que le choix de Diossong se justifie par son absence dans l'ancien dispositif d'accompagnement des cantines et que la CT bénéficie aussi d'un PDC dont l'élaboration a été appuyée par l'ANPDI.

Le projet intervient donc dans les communes de Colobane et de Diossong dans la région de Fatick. Ces dernières ont respectives 3 et 2 écoles enrôlées. Les effectifs des cinq écoles cibles du projet sont consignés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 25: Les effectifs des écoles cibles du projet

Communes	Ecoles	Filles	Garçons	Total
Diossong	Thiakho Ndramé Macoumba	58	29	**87**
	Diossong	96	71	**167**
	Senghane Diakham	98	107	**205**
Colobane	Diabel	72	38	**110**
	Gayna Mbar	124	80	**204**
Total	**5**	**448**	**325**	**773**

Source (ANPDI, 2021)

1.1 Objectifs du projet

L'objectif global du projet est de promouvoir une alimentation saine et diversifiée dans les cantines scolaires des zones rurales défavorisées.

De manière spécifique, il s'agit de mettre en place un dispositif durable de fonctionnement des cantines scolaires et d'offrir aux enfants une alimentation saine et diversifiée basée sur l'utilisation de produits locaux de qualité grâce à une mise en relation avec des organisations de producteurs.

1.2 Résultats attendus

Deux (02) résultats sont attendus de la mise en œuvre du projet :

R1 : Un dispositif durable de fonctionnement des cantines scolaires est mis en place

R2 : Les cantines scolaires offrent aux enfants des produits locaux sains et une alimentation diversifiée

1.3 Cibles du projet

Le projet cible un certain nombre d'acteurs comme le montre le tableau ci-dessous :

Tableau 26: cibles du projet

Le nombre de familles bénéficiaires directes	386 familles
Le nombre de jeunes bénéficiaires (6 à 13 ans)	773 élèves
Le nombre de transformatrices	125 productrices de lait de chèvres
Le nombre de restauratrices concernées	20 femmes restauratrices

Source (ANPDI, 2021)

IV. NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE ET RESULTATS OBTENUS

Le projet « *Une alimentation locale et diversifiée dans les cantines scolaires rurales défavorisées de Fatick au Sénégal* », mise en œuvre par l'Association Nationale des Programmes de Développement Intégré (ANPDI), a démarré officiellement ses activités au mois de novembre 2021 avec la tenue de l'atelier régional de lancement. Les différentes activités menées ont permis d'avancer vers l'atteinte des résultats que le projet s'est fixé. Pour ce deuxième semestre 2022 coïncidant avec le début de l'année scolaire 2021-2022, toutes les cinq cantines ont démarré leurs activités.

a. R.1 : Un dispositif durable de fonctionnement des cantines scolaires est mis en place

L'implication des communes dans le financement des cantines a été jusque-là très malgré de nombreuses promesses. En effet, 250 000 FCFA ont été versés par les communes de

Colobane (1/5) soit 20% du montant demandé (1 250 000 FCFA) pour l'ensemble des communes en un an.

Au total, par rapport au marqueur de progrès du Résultat 1, le projet est à 2 conventions signées avec les communes Diossong et Colobane) et que la Commune de Colobane a versé comme convenue 250 000 FCFA pour ses deux écoles.

b. R.2 : Les cantines scolaires offrent aux enfants des produits locaux sains et une alimentation diversifiée

Sérié en plusieurs sous-résultats, le résultat 2 du projet a fait l'objet de plusieurs activités. En effet, en ce qui concerne les activités lies à la formation, **125 femmes de 5 GPF** transformatrices de lait de chèvres et membre de l'ARECAP ont et formées sur l'hygiène de la traite et sur la transformation du lait de chèvres en yaourt. **20 femmes restauratrices** (quatre par écoles) ont également été capacités sur les pratiques d'hygiène et sur la préparation de nouveaux menus. Et en fin, **3 jardins scolaires** ont été suivis et accompagnés dans la production de légumes dans le respect des pratiques agroécologiques.

- **Produits plus diversifiés et majoritairement locaux**

Pour arriver à offrir des produits sains et diversifiés, il a fallu compter sur la contribution des parents en céréales. Cette année, la contribution des parents a été remarquable. Toutes les quantités de céréales consommées au niveau des écoles sont issues des greniers scolaires. Ceci a permis aux cantines scolaires de préparer deux (02) repas par semaine, les mardis et jeudis. Le menu des repas varie principalement entre "lakh" (bouillie à base de brisure de mil) et "fondé" (bouillie à base de boulettes de farine de mil). Certaines écoles ont intégré d'autres plats locaux, tels que le "ngourbane", le "mafé" (sauce à base de pate d'arachide) "ndambé" (sauce à base niébé). L'ensemble des plats susmentionnés, sont faits à base de produits locaux. Il permet ainsi de porter le nombre de plats proposés à 5 contre 2 avant l'intervention du projet.

- **Subventions aux cantines cibles**

Pour permettre aux cantines de promouvoir le consommer local, le projet a mis en place des subventions qui sont réparties en fonction de l'effectif des écoles. A ce jour les produits maraichers sont faiblement utilisés. Ainsi, les cantines utilisent plus des produits laitiers caprins à travers la préparation de bouillies pour le repas des élèves. Les cantines ont démarré

la préparation des repas à partir du mois d'octobre. Ainsi, selon les cantines les nombres de repas servis sont consignés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 27: repas servis aux élèves

Communes	Cantines	Nombre de repas	Types de repas
Diossong	Diossong	5	2 lait, 3 lakh bisssap
	Thiakho-Ndramé Macoumba	8	2 lait, 6 lakh bisssap
	Ndorong Sérère	24	24 lait
Colobane	Diabel	10	10 lait
	Gayna Mbar	6	5 lait, 1 lakh bisssap
Total	**5 cantines**	**53 (en 3 mois)**	**43 lait, 10 lakh bisssap**

Source (ANPDI, 2021)

Les cantines scolaires n'ont pas encore reçu de subvention de la part de l'ANPDI durant ce début d'année scolaire 2021-2022. Pour rappel, le versement des subventions ne peut se faire qu'après la mobilisation du stock de céréales fourni par les parents d'élèves. Ainsi, les cantines de la Commune de Diossong ont commencé sur la base des cotisations des parents d'élèves. Concernant les cantines scolaires de Gayna Mbar et Diabel, ces dernières ont bénéficié d'un versement de la contribution de la commune de Colobane. Ainsi, ces dernières ont démarré avec cette contribution de 250 000 FCFA que la commune leur a versés. La répartition de la contribution de la commune de Colobane est illustrée dans le tableau ci-après.

Tableau 28: contribution communes

Communes	Cantines scolaires	Montant (FCFA)
Colobane	Gayna Mbar	162 000
	Diabel	88 000
TOTAL		**250 000**

Source (ANPDI, 2021)